



CH-3003 Berne, OFROU

## Aux destinataires selon la liste de distribution

Votre réf. :  
Notre réf. : M134-0189/Sbc  
Collaborateur/trice : Claudio Sbicego  
Berne, le 3 avril 2013

### **Modifications d'ordonnances dans le cadre de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales et son financement - audition**

Mesdames, Messieurs,

Le 10 décembre 2012, l'Assemblée fédérale a adapté l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales (arrêté sur le réseau), adopté en 1960, aux réalités actuelles et futures de la circulation routière. Près de 380 kilomètres de routes ont ainsi été intégrés au réseau national. L'arrêté sur le réseau et les modifications législatives y relatives (loi fédérale sur les routes nationales et loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et de la redevance autoroutière), que le Parlement a approuvées le 22 mars 2013, doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les ordonnances correspondantes doivent également être adaptées d'ici là. Le délai référendaire est actuellement en cours.

Les frais engendrés par l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des nouveaux tronçons intégrés au réseau des routes nationales seront financés par l'augmentation du prix de la vignette autoroutière. La modification de la loi sur la vignette autoroutière et, partant, l'augmentation du prix de la vignette prendront effet seulement lorsque les provisions du financement spécial de la circulation routière seront inférieures à un milliard de francs, soit selon les estimations actuelles probablement en 2016. Les modifications d'ordonnances concernées interviendront donc ultérieurement.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position d'ici au **5 juillet 2013** à l'adresse suivante :

**Office fédéral des routes**, Service juridique et acquisition de terrain, 3003 Berne

Office fédéral des routes OFROU  
Claudio Sbicego  
Adresse postale: 3003 Berne  
Emplacement: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen  
Tél. +41 31 323 42 72, fax +41 31 323 23 03  
claudio.sbicego@astra.admin.ch  
www.astra.admin.ch

Vous trouverez en annexe le dossier d'audition avec les adaptations juridiques et les explications y relatives. Si vous souhaitez obtenir des exemplaires supplémentaires, vous pouvez les télécharger à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html> ou les commander par courriel ([stradok@astra.admin.ch](mailto:stradok@astra.admin.ch)).

Monsieur Claudio Sbicego se tient à votre disposition pour toute question complémentaire ([claudio.sbicego@astra.admin.ch](mailto:claudio.sbicego@astra.admin.ch) ; tél. 031 323 42 72). Vous pouvez bien sûr lui adresser directement votre prise de position à son adresse électronique.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Office fédéral des routes**



Rudolf Dieterle  
Directeur

Annexes :

- Projet mis en consultation (f)
  - ordonnance sur les routes nationales
  - ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire dans le trafic routier
  - ordonnance concernant les routes de grand transit
- Commentaires (f)
- Textes de loi et des arrêtés (f)
  - loi fédérale sur les routes nationales
  - loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et de la redevance autoroutière
  - arrêté sur le réseau
  - arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure
- Liste des destinataires